



Réponse au postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et consorts

Une formation professionnelle en danse classique pour Lausanne

Rapport-préavis N° 2026/40

Lausanne, le 2 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Bien que Lausanne bénéficie d'un écosystème de danse classique de renommée internationale grâce au Bêjart Ballet ou au Prix de Lausanne, la Ville et la Suisse romande souffrent de l'absence d'une formation professionnelle reconnue dans ce domaine, ce qui contraint les jeunes talents à s'exiler. La Municipalité partage ce constat et reconnaît l'enjeu crucial pour la relève artistique et l'attractivité de la région, tout en rappelant que la formation qualifiante relève de la compétence cantonale et non communale. Face aux défis de financement, de gouvernance et de débouchés que soulève un tel projet, la Ville confirme sa volonté de s'associer aux réflexions et d'encourager ses partenaires, en particulier le Canton de Vaud, à évaluer l'opportunité de créer une telle filière à l'échelle romande.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

7. Une vie culturelle passionnante

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et consorts « Une formation professionnelle en danse classique pour Lausanne », déposé 4 mars 2025 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 4 novembre 2025.

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer à Lausanne une formation professionnelle en danse classique reconnue au niveau national, afin de permettre aux jeunes danseuses et jeunes danseurs de Suisse romande de poursuivre leur formation sans devoir quitter la région.

Le postulat souligne notamment le rayonnement international de Lausanne dans le domaine de la danse classique, la présence d'institutions et d'infrastructures reconnues, ainsi que l'absence actuelle de filière professionnalisante en Suisse romande.

3. Réponse au postulat

3.1 Un écosystème lausannois particulièrement favorable

Lausanne occupe une place singulière dans le domaine de la danse classique à l'échelle nationale et internationale.

La présence du Ballet Bêjart Lausanne, du Prix de Lausanne, du Conservatoire de Lausanne, du Théâtre Sévelin 36, de La Manufacture ainsi que de nombreuses compagnies, écoles et structures actives dans le domaine de la danse confère à Lausanne une visibilité et une expertise reconnues, et fait de Lausanne un pôle européen de la danse.

Le développement d'une filière professionnalisante en danse classique à Lausanne constitue ainsi un enjeu important, tout comme la nécessité de réfléchir à un meilleur continuum entre les formations préprofessionnelles existantes et une éventuelle formation qualifiante.

Plusieurs structures actives dans le domaine de la danse-études et de la préformation sont déjà présentes sur le territoire lausannois et régional. Toutefois, la fermeture de l'École-Atelier Rudra Béjart en 2021 a laissé un vide important dans le paysage lausannois et romand de la formation en danse. Si cette structure ne constituait pas une filière professionnelle qualifiante reconnue au sens des dispositifs cantonaux ou fédéraux de formation, elle jouait néanmoins un rôle important de préprofessionnalisation, de perfectionnement artistique et de transition vers les carrières internationales de la danse.

3.2 Une question de relève artistique et d'accès à la formation

À l'heure actuelle, seule une formation professionnelle reconnue en danse classique existe en Suisse, à Zurich : la Tanz Akademie Zürich, rattachée à la Zürcher Hochschule der Künste.

Cette situation oblige des jeunes danseuses et danseurs de Suisse romande à poursuivre leur formation loin de leur région d'origine, ou dans des écoles à l'étranger, notamment en France ou en Belgique. Cette situation peut constituer un frein pour certaines familles et limiter l'accès à des parcours professionnalisants dans le domaine de la danse classique.

3.3 Les enjeux de l'insertion professionnelle et de la compétence municipale

La mise en place d'une formation professionnelle en danse classique soulève plusieurs enjeux importants.

La formation professionnelle qualifiante relève d'une compétence cantonale. En outre, le développement d'une telle filière devra s'accompagner d'une réflexion sur l'accessibilité sociale des formations, les mécanismes de soutien aux élèves ainsi que les possibilités de reconversion professionnelle pour les danseuses et danseurs dont les parcours peuvent être interrompus précocement.

La question des débouchés professionnels doit aussi être prise en considération. À l'échelle romande, les possibilités d'intégration professionnelle dans des structures permanentes demeurent relativement limitées, même si les parcours des danseuses et danseurs classiques s'inscrivent aujourd'hui dans des réseaux largement internationaux et peuvent également s'ouvrir vers la danse contemporaine ou d'autres formes chorégraphiques.

La Municipalité indique que des discussions exploratoires sont appelées à se poursuivre avec les partenaires concernés, à commencer par le Canton de Vaud, afin d'évaluer les besoins, les possibilités de partenariat ainsi que les modèles envisageables, notamment la nécessité d'élargir le périmètre de réflexion à l'échelle romande ou au moins lémanique. Dans le sens de la demande de la postulante, la Municipalité entend poursuivre les échanges qu'elle a initié à ce sujet avec différents partenaires possiblement intéressés. Elle rappelle toutefois s'agissant de formation professionnelle que son financement devra cas échéant reposer principalement sur les cantons. La Ville peut donc encourager des discussions mais elle ne dispose pas de levier de décision dans le domaine de la formation professionnelle.

La Municipalité poursuivra ainsi les échanges engagés avec le Canton de Vaud ainsi qu'avec les différentes institutions concernées afin d'évaluer les conditions permettant, le cas échéant, le développement d'une filière professionnalisante cohérente à l'échelle romande.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et consorts « Une formation professionnelle en danse classique pour Lausanne ».

4. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/40 de la Municipalité, du 2 juillet 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et consorts « Une formation professionnelle en danse classique pour Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter